

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Séance du 21 mars 2026

<b>Délibération</b>
2026-03-06

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19

<b>Date de la Convocation et affichage</b>
17/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 et un mars à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de :

M SALAU Claude, Maire

Présents : Mrs et Mme, SALAU Claude, LEROUX Aurélie, FLORENSON Fabien, EYMARD Françoise, ROLLET Franck, BUYCK Marie-France, PIQUERAS MARTINEZ José, GEROSA-UDYCZ Isabelle, LAROZAS Daniel, CHARPENTIER GASQ Stéphanie, TACCIA Stephen, DESPALLES Brigitte, MUCHA Jean-Philippe, WU-ROLLIN Florence, ALBINI Simon, EULA Patricia, BOULOGNE Damien, CAVALIER Grégory, PRIORON Hervé.

Absent(s) :

Excusé(s) :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : LAROZAS Daniel

**Objet de la Délibération :** ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-7-2,

Vu la délibération n° 2026\_03\_05 du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à 5,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur SALAU Claude présente une liste composée de :

M. FLORENSON Fabien  
Mme LEROUX Aurélie  
M. ROLLET Franck  
Mme EYMARD Françoise  
M PIQUERAS-MARTINEZ José

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Ont obtenu la liste suivante :

M. FLORENSON Fabien  
Mme LEROUX Aurélie  
M. ROLLET Franck  
Mme EYMARD Françoise  
M PIQUERAS-MARTINEZ José

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260321-2026\_03\_06-DE



APPROUVE l'élection des adjoints ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.  
Fait à Saint Julien de Peyrolas le 21 mars 2026.

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Le Maire,  
Claude SALAU



La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).